Quels territoires d'activité pour les professionnels suisses du contrôle sanitaire des aliments ?

13 février 2019

Cet article paru dans la revue *SociologieS* analyse la configuration et l'organisation territoriale du contrôle sanitaire des aliments en Suisse, entre administrations cantonales et fédérales : Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), Unité fédérale pour la chaîne alimentaire (UCAL), Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Les chercheurs ont procédé à une enquête, financée par le Fonds national suisse, auprès de 60 fonctionnaires de la sécurité sanitaire alimentaire (vétérinaires, ingénieurs chimistes, ingénieurs en denrées alimentaires, techniciens en chimie), dans quatre cantons. Trois de ces cantons ont fusionné les services vétérinaires et ceux de contrôle des denrées, et les travaux portent sur les implications de ces réorganisations pour les agents, en particulier sous l'angle des carrières et des territoires professionnels.

Selon les auteurs, ce type de rapprochement, adopté dans divers pays de l'Union européenne, dont la France, vise à rendre le contrôle de la chaîne alimentaire plus efficace, mais peut cependant engendrer des conflits de territoires d'activité chez les agents concernés, ainsi que l'ont montré les travaux du sociologue Andrew Abbott sur les rapports entre groupes professionnels. Un groupe professionnel peut en profiter pour élargir son monopole et s'approprier de nouvelles gouvernances, imposer ses modes de travail ou encore déléguer les tâches moins valorisantes.

L'enquête porte notamment sur la conciliation de la synergie des corps de contrôle avec la sauvegarde de leurs identité et territoires professionnels. Elle révèle que les restructurations organisationnelles ont contribué à réactiver des processus d'identification professionnelle. Sur le plan pratique, les autorités hiérarchiques peuvent soit prévoir des inspections conjointes par deux agents, afin de respecter la dualité des professions, soit rationaliser les actes en confiant la tâche à un seul agent : les agents sont alors amenés à modifier leur logique professionnelle. Ainsi, des vétérinaires ayant eu l'expérience de l'exercice pratique individuel mettent en avant, dans leur nouvelle fonction, l'approche de santé publique collective, sur le principe « *One Health* ». Cette analyse permet de croiser la reconfiguration des territoires d'activité avec celle des carrières.

Madeleine Lesage, Centre d'études et de prospective

Source : *SociologieS*